

Le Canton de Vaud renforce sa politique climatique

Une vingtaine de mesures
Plus de 200 millions de francs

Juin 2023



Agir à la hauteur des enjeux planétaires et placer la durabilité et la préservation du climat au cœur des politiques publiques, telles sont les ambitions du Programme de législature 2022-2027 du Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Etat s'était déjà engagé dans le Plan climat vaudois 2020 (PCV-20) à œuvrer pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 50 à 60 % en 2030 et à atteindre la neutralité carbone en 2050. Cette date butoir, cohérente avec l'Accord de Paris, trouve désormais – depuis les votations du 18 juin 2023 – un ancrage dans la Constitution vaudoise et dans la loi fédérale sur le climat et l'innovation.

L'heure est, plus que jamais, au passage à l'action. C'est pourquoi, après une année de législature, le Canton de Vaud annonce des mesures immédiates pour renforcer son action climatique, en attendant l'actualisation du Plan climat vaudois prévue pour 2024 (PCV-24).

209 millions d'investissements pour un passage à l'action immédiat

Pour concrétiser sa volonté d'accélération et de renforcement, le Conseil d'Etat alloue une enveloppe supplémentaire de 209 millions à un paquet de mesures emblématiques, que les départements sont chargés de déployer dans un délai d'une année, soit d'ici le printemps 2024.

Cette enveloppe vient s'ajouter aux autres investissements dont l'engagement est planifié pour la législature, pour un total de l'ordre de 1.8 milliards de francs.

Accélérer la dynamique de réduction des émissions



L'atteinte des objectifs de réduction des émissions de GES passe par un engagement à tous les niveaux. C'est pourquoi le Conseil d'Etat entend renforcer les partenariats et soutiens aux acteurs du territoire, que ce soient les ménages, les entreprises, les communes ou les institutions socio-sanitaires. Plusieurs mesures y contribuent, dans les principaux domaines d'émissions de GES.

ENERGIE & BÂTIMENTS		
	Soutenir la rénovation durable des bâtiments communaux et des écoles	14,25 mios
	Favoriser le réemploi des matériaux et les matériaux durables (construction)	1,1 mios
	Soutenir la rénovation énergétique des établissements sociaux-sanitaires	28,5 mios
MOBILITÉ		
	Développer des facilités tarifaires pour favoriser l'accès à une mobilité durable et soutenir le pouvoir d'achat	Via budget
	Favoriser un report du transport de marchandises de la route au rail	67,3 mios
SANTÉ PUBLIQUE		
	Renforcer la réduction des émissions du système socio-sanitaire vaudois (projets innovatifs)	0,6 mios
ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT		
	Renforcer l'accompagnement des communes	8 mios
	Positionner le Canton comme un pôle de croissance durable	3,8 mios
	Développer des programmes de formation et d'insertion dans le domaine de la transition énergétique	3,8 mios



Accroître les capacités d'adaptation et de résilience du territoire



Il apparaît primordial de renforcer les capacités d'adaptation et de résilience du territoire face aux changements climatiques pour minimiser les risques pour la population, les biens et les ressources naturelles vitales. La présence de mesures fortes dans ce domaine est une nécessité pour l'action climatique gouvernementale, en complément des mesures de réduction des émissions de GES.

MILIEUX ET RESSOURCES NATURELLES		
	Protéger la biodiversité par la réalisation d'un plan sectoriel d'infrastructures écologiques	15 mios
	Déployer des mesures d'adaptation fortes pour les systèmes naturels et humains	17,25 mios
AGRICULTURE ET ALIMENTATION		
	Accompagner l'agriculture face aux changements climatiques	12,3 mios
	Renforcer l'autonomie en ressources nécessaires à la production agricole	10,5 mios

Renforcer l'exemplarité de l'Etat

La loi fédérale sur le climat et l'innovation demande aux Cantons de viser au minimum l'objectif de zéro émission nette à partir de 2040 pour leurs administrations centrales. Le Conseil d'Etat s'y est engagé dans son PL 2022-2027. Il s'agit d'envoyer un signal fort quant à la manière avec laquelle l'Etat, en tant qu'organisation, prend ses responsabilités. Ces mesures constituent un premier paquet, qui touchent des domaines importants d'émissions. Des renforcements seront assurément nécessaires pour atteindre l'objectif.

RÔLE DE L'ETAT		
	Décarboner les activités du CHUV	0,8 mio
	Atteindre l'autonomie électrique en 2035 pour les bâtiments de l'Etat	18,1 mios
	Rénover l'enveloppe thermique de l'Amphipôle	20 mios*
	Déployer des plans de mobilité dans les services et les établissements scolaires	4 mios
	Promouvoir une restauration collective durable	3,6 mios

* Hors enveloppe des 209 millions (déjà porté au plan des investissements).

Une action résolue pour adapter les conditions-cadres

En parallèle à ces mesures d'investissements, le Conseil d'Etat entend agir pour renforcer les conditions-cadres, en cherchant le bon équilibre entre encouragement, sensibilisation et contrainte.

« Ces révisions légales doivent permettre de donner un signal clair pour accélérer la transition vers une société bas carbone. »

Plusieurs révisions légales majeures sont ainsi planifiées et permettront de mettre en place les conditions favorables à l'atteinte des objectifs.

ADAPTER ET MODERNISER LES BASES LÉGALES	
	Loi-cadre durabilité et climat
	Loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne)
	Loi sur les routes (LRou)
	Loi sur la gestion des déchets (LGD)
	Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC)
5 ^e révision du Plan directeur cantonal (PDCn)	



vd.ch/climat

Office cantonal de la durabilité et du climat
planclimat@vd.ch

